

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**13 août
2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 13 août 2024 à 20h à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Monsieur Maxime Castonguay	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 2 juillet 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de juillet 2024

6. TECQ 2024-2028
7. Glissement de terrain – choix du soumissionnaire
8. Glissement de terrain – évaluation environnementale de site phase 1
9. Déneigement des édifices municipaux - soumission
10. Collecte des ordures – demande de soumissions
11. Cours d'eau Trahan – retrait ponceau
12. Pavage – fenêtres exploratoires
13. Discrétionnaire député – confirmation aide financière
14. Député Simon Allaire – demande de rencontre
15. Vacances – Monsieur Bilel Ynineb, urbaniste
16. Circulaire raddar - distribution
17. Demande citoyenne – affichage autoroute
18. Plainte citoyenne – débroussaillage insuffisant
19. Circulaire mensuelle
20. Approbation des comptes soumis
21. Dépôt de la balance de vérification effective au 31 juillet 2024
22. Période de questions de l'assistance
23. Félicitations « Bons Coups »
24. PAVL – convention d'aide financière
25. Embauche conciergerie
26. Ponceaux – services d'ingénierie de la MRC
27. Pluie abondante – réparation d'urgence
28. Nettoyage cours d'eau Hérroux
29. Eau potable - information
30. Levée de la séance

114-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 2 juillet 2024

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024

115-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024, tel que rédigé, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de juillet 2024

116-08-24

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. TECQ 2024-2028

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, annonce aux membres du conseil que la TECQ sera renouvelée et qu'un montant de 577 712\$ sera accordé à la municipalité de Saint-Sévère pour les années 2024 à 2028.

Madame la mairesse précise que le montant est moindre que celui de la TECQ 2019-2023 en raison d'une diminution du montant alloué à l'enveloppe régionale de la TECQ.

7. Glissement de terrain – choix du soumissionnaire

Considérant qu'un appel d'offres public a eu lieu relativement au glissement de terrain situé au 470 rang Bellechasse ;

Considérant qu'un seul entrepreneur a transmis une soumission pour les travaux liés au glissement de terrain du 470 rang Bellechasse en lien avec les travaux de stabilisation de talus, les travaux de voirie, ainsi que les travaux liés à la conduite d'eau, à savoir :

- Alide Bergeron et fils Itée 584 654.77\$ taxes incluses

Considérant que la soumission de l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée est jugée conforme au devis de la municipalité ;

En conséquence :

117-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'octroyer le contrat pour les travaux de stabilisation de talus, les travaux de voirie, ainsi que les travaux liés à la conduite d'eau dans le dossier du glissement de terrain situé au 470 rang Bellechasse, à l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée pour un montant de 584 654.77\$ taxes incluses ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Glissement de terrain – évaluation environnementale de site phase 1

Madame la mairesse informe les membres du conseil que le rapport de l'évaluation environnementale de site phase 1 a été déposé à la municipalité et que celui-ci n'a pas permis de relever la présence de risques environnementaux pouvant affecter le terrain à l'Étude.

En conséquence, aucune caractérisation environnementale n'est recommandée, par la Firme Englobe qui a réalisé l'évaluation.

9. Déneigement des édifices municipaux -Choix du soumissionnaire

Considérant qu'un seul entrepreneur a transmis un prix pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux pour la saison 2024-2025 dans les délais prévus :

- Ferme Damie : 6 841.01 \$ taxes incluses

Considérant que cette offre est jugée conforme aux exigences de la municipalité ;

En conséquence :

118-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter l'offre de Ferme Damie pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux pour la saison 2024-2025 au montant de 6 841.01\$ taxes incluses ;

Que le paiement soit fait en 2 versements, soit le 1^{er} décembre 2024 au montant de 3 420.00\$ et le 1^{er} février 2025 au montant de 3 421.01\$;

Que les paiements en soient autorisés et ratifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Collecte des ordures

119-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

De contacter 2 entrepreneurs afin d'obtenir des prix pour la collecte des ordures qui aura lieu aux 2 semaines pour l'année 2025 ;

De demander 2 prix selon les critères suivants :

- Collecte des encombrants lors de toutes les collectes
- Collecte des encombrants 4 fois par année

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Cours d'eau Trahan – retrait ponceau

Considérant que par sa résolution 54-04-24 la municipalité a demandé à la MRC d'analyser le ponceau appartenant à la ferme PALUDA S.E.N.C. situé sur le cours d'eau Trahan sur les lots 2940113 et 3052100 afin de s'assurer de la conformité dudit ponceau et d'exiger sa mise aux normes dans l'éventualité où celui-ci ne serait pas conforme et nuirait au libre écoulement de l'eau ;

Considérant que madame Patricia Plante, gestionnaire des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé a effectué deux inspections du cours d'eau les 19 et 23 juin dernier ;

Considérant que madame Plante a effectué l'analyse des données recueillies sur le terrain et en a conclu que le ponceau appartenant à la ferme PALUDA S.E.N.C. est sous-dimensionné et qu'il nuit au libre écoulement de l'eau ;

Considérant que madame Plante a rédigé un document, à l'attention de la Ferme PALUDA S.E.N.C., dans lequel elle explique que le ponceau est non-conforme, nuit au libre écoulement de l'eau et doit être retiré dans un délai de 3 mois à compter de la réception dudit document ;

Considérant que la municipalité doit approuver ce document avant que madame Patricia Plante le fasse parvenir aux propriétaires de la Ferme PALUDA S.E.N.C. ;

120-08-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'approuver le document préparé par madame Patricia Plante, gestionnaire des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, à l'attention de la Ferme PALUDA S.E.N.C. en lien avec un ponceau non-conforme qui doit être retiré afin de ne plus nuire au libre écoulement de l'eau ;

Que le document soit modifié et qu'un délai de 60 jours, à compter de la réception de la lettre, soit accordé à la Ferme PALUDA S.E.N.C. pour procéder au retrait du ponceau identifié comme étant problématique ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Pavage – fenêtres exploratoires

121-08-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'octroyer le mandat pour la réalisation de fenêtres exploratoires dans le cadre du projet de pavage du rang Bellechasse à l'entreprise COLAS pour un montant de 5 882.00\$ avant taxes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Discrétionnaire député – confirmation aide financière

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, annonce aux membres du conseil qu'un montant de 20 000\$ a été octroyé à la municipalité en provenance de l'enveloppe discrétionnaire du député Simon Allaire.

14. Député Simon Allaire- demande de rencontre

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que le député Simon Allaire souhaite rencontrer le conseil municipal afin de discuter des besoins, attentes et enjeux de la municipalité.

Les membres du conseil se disent intéressés à rencontrer le député et proposent de fixer la rencontre avant une prochaine séance du conseil municipal.

15. Vacances – Monsieur Bilel Ynineb, urbaniste

Madame Cadorette, directrice générale, informe les membres du conseil des vacances à venir de l'urbaniste de la municipalité, monsieur Bilel Ynineb.

Monsieur Ynineb sera en vacances du 15 septembre au 12 octobre prochain. Pour l'occasion, monsieur Ynineb sera à l'extérieur du pays et, par conséquent, il ne sera pas joignable.

Les citoyens qui souhaitent effectuer des travaux à l'automne devront donc effectuer une demande de permis en avance.

16. Circulaire raddar - distribution

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, annonce aux membres du conseil que, grâce aux démarches effectuées par la municipalité, la circulaire de spéciaux « raddar » sera désormais distribuée dans les boîtes aux lettres des citoyens de Saint-Sévère, et ce, à compter du mois d'août.

17. Demande citoyenne – affichage autoroute

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère attire de plus en plus de touristes chaque année grâce à ses entreprises vedettes, soit :

- Rien ne se perd, tout se crée
- Passion Lavande
- Vignoble Gélinas ;

Considérant que de nombreux visiteurs semblent avoir de la difficulté à situer la municipalité de Saint-Sévère correctement ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère, aussi petite soit-elle, offre une magnifique vitrine touristique et attire des milliers de voyageurs et de vacanciers ;

En conséquence :

122-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'afficher sur les autoroutes 40 et 55 les indications vers la municipalité de Saint-Sévère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Plainte citoyenne – débroussaillage insuffisant

Considérant que la municipalité a procédé au débroussaillage des branches et des arbustes dans les fossés de la municipalité au courant de l'été 2024 ;

Considérant qu'un citoyen s'est plaint à la municipalité en lien avec l'absence de fauchage du fossé devant sa propriété ;

Considérant qu'après vérification, le fauchage semble ne pas avoir été effectué à cet endroit en raison de la présence de nombreuses fleurs qui semblaient faire partie d'un aménagement paysagé ;

Considérant que la municipalité constate l'absence de fauchage décrite par le citoyen, mais ne peut faire revenir l'entrepreneur pour une aussi petite section en raison des coûts élevés liés à une telle procédure ;

Considérant que la municipalité peut effectuer le fauchage demandé par le citoyen par l'entremise de l'employer aux travaux publics ;

En conséquence :

123-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité effectue le fauchage d'un fossé du rang Bellechasse qui a été oublié lors du fauchage général des fossés de la municipalité ;

Que la municipalité informe le citoyen ayant effectué la demande de fauchage que celui-ci sera réalisé par l'employer des travaux publics dans les prochains jours ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19. Circulaire mensuelle

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Vacances urbaniste
- Modification séance septembre
- Circulaire raddar
- Protèges verres biblio
- Encombrants Vs écocentre
- Citam

20. Approbation des comptes soumis

124-08-24 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	86 949.34 \$
Déboursés directs	- \$
Salaires (12-13)	16 516.01 \$
Total	103 465.35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Dépôt de la balance de vérification effective au 31 juillet 2024

125-08-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

D'approuver le dépôt de la balance de vérification effective au 31 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22. Période de questions

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

23. Félicitations « Bons coups »

Les membres du conseil discutent des « Bons coups » qu'ils souhaitent souligner et inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

L'entrepreneur engagé par la municipalité de Charette et qui a effectué les travaux de réparation du ponceau dans le rang Bellechasse. Merci à vous d'avoir déplacé le ponceau lors des fortes pluies du 9 août dernier. Notre ligne d'aqueduc a certainement été épargnée grâce à votre geste. Nous vous en sommes reconnaissants.

24. PAVL – Convention d'aide financière

Considérant que dans une lettre datée du 7 août 2024, la vice-première ministre, madame Geneviève Guilbault, a accordé à la municipalité de Saint-Sévère, une aide financière maximale de 690 094\$ dans le cadre du PAVL volet rétablissement pour le projet : PEF24273 concernant le glissement de terrain situé devant le 470 rang Bellechasse ;

Considérant que la convention d'aide financière doit être signée par la mairesse, madame Jacinthe Noël, ainsi que par la directrice générale et greffière trésorière, madame Marie-Andrée Cadorette ;

En conséquence :

126-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser Mme Jacinthe Noël, mairesse, ainsi que Mme Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention d'aide financière liée au projet PEF24273, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sévère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25. Embauche conciergerie

Considérant que par sa résolution 106-07-24, la municipalité de Saint-Sévère a décidé de procéder à l'affichage du poste de concierge pour les différents locaux de la municipalité ;

Considérant que mademoiselle Anaïs Hamelin, résidente de Saint-Sévère, a déposé sa candidature pour le poste ;

Considérant qu'au terme d'une entrevue, mademoiselle Hamelin a semblé détenir toutes les compétences et aptitudes recherchées pour le poste ;

Considérant que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, souhaite procéder à l'embauche de mademoiselle Anaïs Hamelin ;

En conséquence :

127-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'embaucher mademoiselle Anaïs Hamelin au poste de concierge pour la municipalité de Saint-Sévère ;

Que les conditions de travail de mademoiselle Hamelin soient définies en fonction de la convention collective en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26. Ponceaux – services d'ingénierie de la MRC

Considérant que certaines infrastructures de la municipalité ont été endommagées par la tempête Debby le 9 août dernier ;

Considérant que la municipalité devra procéder au remplacement de plusieurs ponceaux, dont :

- Le ponceau de la route Daniel
- Le ponceau de la route de L'église ;

Considérant que le remplacement de ces ponceaux requière des services d'ingénierie ;

Considérant que la municipalité souhaite utiliser les services d'ingénierie de la MRC de Maskinongé en lien avec le remplacement des deux ponceaux mentionnés précédemment ;

En conséquence :

128-08-24 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De contacter monsieur Francis-Paul Gélinas, ingénieur pour la MRC de Maskinongé, afin que le service technique de la MRC soit impliqué dans le dossier de remplacement des ponceaux pour la municipalité de Saint-Sévère ;

Que la municipalité de Saint-Sévère mandate le service d'ingénierie de la MRC de Maskinongé pour le redimensionnement ainsi que les plans requis pour le remplacement des ponceaux suivants :

- Le ponceau de la route Daniel
- Le ponceau de la route de L'église ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur le conseiller Claude Beauclair se retire des délibérations et du vote.

27. Pluie abondante – réparations d'urgence

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère a été touchée par la tempête Debby le 9 août dernier ;

Considérant que certaines infrastructures municipales ont été sérieusement endommagées ;

Considérant que des travaux d'urgence ont été nécessaires en raison de la gravité des bris de certaines infrastructures routières ;

Considérant que la municipalité a dû agir rapidement en raison de l'urgence de la situation ;

En conséquence :

129-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'embaucher, suite au passage de la tempête Debby, l'entreprise Excavation Arseneault pour la réalisation de travaux d'urgence sur les routes de la municipalité de Saint-Sévère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28. Nettoyage cours d'eau Héroux

Considérant les conséquences de la tempête Debby sur le cours d'eau Héroux;

Considérant qu'il s'agit d'une situation d'urgence ;

En conséquence :

130-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De procéder rapidement au nettoyage du cours d'eau Héroux en raison d'une situation d'urgence causée par la tempête Debby ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29. Eau potable - information

Madame Cadorette, directrice générale de la municipalité, informe les membres du conseil qu'en raison de la présence de e. coli dans l'eau potable, des rappels de l'avis d'ébullition en vigueur devront être envoyés à la population, et ce, une ou deux fois par semaine.

La municipalité a mise en place des actions afin que la situation revienne à la normale le plus rapidement possible.

30. Levée de la séance

131-08-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair

Que la présente séance soit levée à 21h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Jacinthe Noël
Mairesse

Marie-Andrée Cadorette
Directrice générale &
greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.